

	Arrêté de réglementation « Permis de stationnement » Résidence « La Valoine » E.H.P.A.D.	N° : 048-12 Affiché le :
--	---	---

Le Maire de la Commune de FEYTIAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-1, L2212-2, L2213-6,

Vu le Code Pénal article R 610-5°,

Vu la demande présentée par Madame Sabine FARVACQUE représentante légale de Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes- E.H.P.A.D- sis Place de LEUN à FEYTIAT en vue d'obtenir l'autorisation d'installer sur la parcelle AZ 0210 un groupe électrogène sur le côté nord du bâtiment.

ARRETE

ARTICLE 1 : Un permis de stationner est accordé à titre précaire et révocable à Madame Sabine FARVACQUE représentante légale de l'E.H.P.A.D sis Place de LEUN à FEYTIAT en vue d'installer groupe électrogène sur trois places de parking du domaine public. Cette autorisation ne confère aucun droit réel à cet établissement : elle peut être retirée sans dédommagement à tout moment pour des raisons de gestion de voirie.

ARTICLE 2 : Cet établissement, représenté par madame Sabine FARVACQUE, est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de la pose de ce groupe électrogène et de toute dégradation qui pourrait intervenir au sol.

ARTICLE 4 : Au titre de l'occupation du domaine public, cet établissement devra acquitter un abonnement de 1,03 euros par an par emplacement.

ARTICLE 5 : Le non-respect des conditions énumérées ci-dessus entraînera la suppression immédiate de la présente autorisation ou son non renouvellement.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie Nationale,
- Madame Sabine FARVACQUE,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune de Feytiat,
- Monsieur le Responsable du service de Police Municipale de la Commune de Feytiat.

Fait à FEYTIAT, le 18 juin 2012

**Pour le Maire,
Le 1er Adjoint**

Gaston CHASSAIN